

CONDITIONS GENERALES DE VENTE CONNECT SAS

1. PRINCIPES GENERAUX

Les présentes Conditions Générales de Vente (les "Conditions") ont vocation à régir toute vente de produits effectuée par CONNECT S.A.S en France métropolitaine, Corse, DOM et TOM.

En conséquence, toute commande passée à CONNECT S.A.S implique nécessairement, à titre de condition essentielle et déterminante, l'acceptation sans réserve par le Client des Conditions en vigueur au jour de la commande concernée. Par là même, le Client renonce expressément à l'ensemble de ses conditions d'achat ou tout autre document commercial, sauf acceptation préalable et expresse par CONNECT S.A.S de ceux-ci. En outre, le Client déclare reconnaître que l'acceptation des Conditions entraînera application de celles-ci à la commande à laquelle elles se rapportent, ainsi qu'à toute commande ultérieure, excepté le cas où de nouvelles conditions seraient portées à sa connaissance.

Le fait que CONNECT S.A.S ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des Conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir pour l'avenir ou le passé.

LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

LES PRESENTES CONDITIONS SONT REGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS. TOUTE CONTESTATION QUANT A LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION OU LEUR EXECUTION SERA SOUMISE A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CANNES.

2. PRODUITS

Les produits offerts à la vente sont ceux présentés dans le catalogue CONNECT S.A.S, en vigueur au jour de la commande et disponible auprès de celle-ci. Les caractéristiques, couleurs, tailles, dimensions, poids, etc. mentionnés dans des documents publicitaires n'ont qu'une valeur indicative. De telles mentions, ainsi que toute appréciation ou promotion effectuée par des tiers ne sauraient être opposées à CONNECT S.A.S, à quelque titre que ce soit. Seules les spécifications produit émanant de CONNECT S.A.S lui sont opposables, étant précisé que le Client accepte expressément toute modification des produits pouvant résulter des matières premières utilisées ou que CONNECT S.A.S jugera opportunes, même après réception de la commande, sans toutefois que les caractéristiques essentielles des produits puissent s'en trouver affectées.

3. COMMANDE

Toute passation d'une première commande est subordonnée à l'ouverture du compte Client correspondant dans les fichiers CONNECT S.A.S, selon les modalités disponibles auprès de celle-ci. CONNECT S.A.S n'est tenue par la commande du Client que sous réserve, soit de son acceptation écrite par un représentant dûment habilité de celle-ci, soit de la livraison des produits, le bon de livraison valant acceptation formelle de la commande. Sous réserve des stipulations visées à l'Article "Livraison" ci-après, le Client est tenu par les termes de sa commande à compter de son émission.

4. LIVRAISON

Quelles que soient les conditions d'acceptation de la commande du Client par CONNECT S.A.S, les délais de disponibilité et de livraison sont, en toute hypothèse, donnés à titre indicatif, impliquant que leur dépassement ne saurait donner lieu à aucune retenue ou indemnité au profit du Client. Toutefois, le Client non livré au-delà de 30 jours ouvrés à compter de la date de livraison convenue dans l'hypothèse d'une acceptation formelle de sa commande ou, à défaut, à compter de sa commande, pourra annuler sa commande sous réserve d'en informer préalablement CONNECT S.A.S par lettre recommandée avec accusé réception et du respect d'un préavis de 5 jours ouvrés.

CONNECT S.A.S est autorisée à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle.

Les risques afférents aux produits sont transférés au Client à la prise de livraison.

Dès la prise de livraison, il appartient au Client de vérifier, en présence du transporteur, le bon état des produits livrés. En cas de perte ou avarie lors de la prise de livraison, le Client devra (I) inscrire sur les documents de transport, des réserves claires, précises et complètes, (II) iiconfirmer ces réserves au transporteur par lettre recommandée avec AR dans les trois jours de la réception, conformément à l'article L133-3 du Code du Commerce et/ou requérir le cas échéant, la nomination d'un expert judiciaire, ceci conformément aux dispositions de l'article L133-4 du même Code, (III) informer immédiatement CONNECT S.A.S des dommages et avaries constatés.

Le Client dispose d'un délai de trois jours à compter de la prise de livraison pour informer par écrit CONNECT S.A.S de la non conformité de celle-ci à la commande. A défaut, la livraison sera réputée acceptée sans réserve.

En cas d'absence de prise de livraison par le Client, non dûment justifiée dans les conditions ci-avant, ou de retard dans la prise en charge des produits, pour une raison qui lui est imputable, le Client en supportera tous les risques. En outre, tous les coûts induits, notamment d'entreposage (à hauteur de 0,5%) par mois du montant du prix des produits objet de la commande concernée) seront répercutés au Client et ce, sans préjudice des autres droits de CONNECT S.A.S. En ce sens et notamment, CONNECT S.A.S pourra résoudre la vente considérée de plein droit et sans formalité supplémentaire, dès lors que le Client n'aura pas remédié à son manquement dans un délai de 14 jours à compter de la date à laquelle la prise en charge ou de livraison aurait dû intervenir.

5. PRIX / CONDITIONS DE REGLEMENT

Les prix s'entendent hors taxes. Sauf accord particulier avec le client (programmation par exemple), les prix en vigueur sont ceux figurant sur le site www.connectsas.fr au moment de la passation de commande. Les frais de transport, de préparation, le franco figurent dans le site www.connectsas.fr. Pour les livraisons hors France métropolitaine des frais seront facturés en sus. La facturation est faite sur la base du tarif en vigueur le jour de l'expédition, connu du client au jour de la commande. Les prix des produits sont payables nets et sans escompte à 30 jours date de facture.

Sans préjudice des autres droits de CONNECT S.A.S, tout défaut ou retard de paiement emportera application (i) de pénalités de retard équivalentes à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur et ce, à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, et (ii) des coûts induits du traitement de l'incident de paiement.

En outre et notamment, en cas de retard dans l'exécution de son obligation de paiement, le Client sera, si CONNECT S.A.S l'estime utile, déchu du terme pour tous les paiements à intervenir qui deviendront immédiatement exigibles, nonobstant l'application des montants précités et ce, sans préjudice des autres droits de CONNECT S.A.S. En ce sens et notamment, CONNECT S.A.S pourra de plein droit, procéder à la résolution de la vente, sans préavis ni formalité, outre une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant au Client la résolution de la vente. CONNECT S.A.S se réserve la faculté de conditionner toute acceptation de nouvelles commandes du Client au fait que celui-ci soit à jour de ses paiements. Dans l'hypothèse où CONNECT S.A.S accepterait néanmoins la commande, elle pourra la subordonner à des conditions de règlement spécifiques et notamment à un paiement comptant.

En aucun cas les paiements dus à CONNECT S.A.S ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de celle-ci. CONNECT S.A.S se réserve la faculté pour tout Client avec lequel elle n'a pas été en relations commerciales pendant une durée au moins égale à un an, ainsi qu'en cas de détérioration du crédit du Client, d'exiger des garanties spécifiques ou un paiement comptant.

6. RESERVE DE PROPRIETE

SAUF DECISION PREALABLE, EXPRESSE ET ECRITE DE LA PART DE CONNECT S.A.S, NOTIFIEE AU CLIENT AVANT LA LIVRAISON DE CHAQUE COMMANDE, CONNECT S.A.S CONSERVERA L'ENTIERE PROPRIETE DES PRODUITS LIVRES JUSQU'A COMPLET PAIEMENT DU PRIX CORRESPONDANT ET ACCESSOIRE ET JUSQU'A PARFAITE EXECUTION, PAR LE CLIENT, DE TOUTES SES OBLIGATIONS A L'EGARD DE CONNECT S.A.S. JUSQU'A CETTE DATE, LES PRODUITS LIVRES SERONT CONSIDERES COMME CONSIGNES ET LE CLIENT SUPPORTERA L'ENSEMBLE DES RISQUES AFFERENTS AUX DOMMAGES QUE LES PRODUITS CONCERNES POURRAIENT SUBIR OU OCCASIONNER POUR QUELLE QUE CAUSE QUE CE SOIT. PAR AILLEURS ET SAUF ACCORD PREALABLE ET ECRIT DE CONNECT S.A.S, LES PRODUITS NE POURRONT FAIRE L'OBJET D'UNE QUELCONQUE SURETE PAR LE CLIENT AU PROFIT DE TIERS. DURANT TOUTE LA PHASE DE CONSIGNATION, LE CLIENT S'ENGAGE A APPORTER TOUTS SES SOINS A LA BONNE CONSERVATION ET A LA SECURITE DES PRODUITS DONT IL EST GARDIEN. LES PRODUITS DEVRONT, A CE TITRE, ETRE INDIVIDUALISES ET PORTER CLAIEMENT MENTION DU DROIT DE PROPRIETE DE CONNECT S.A.S. LE CLIENT S'ENGAGE A INFORMER SANS DELAI CONNECT S.A.S DE TOUTE DEMARCHE DE TIERS SUSCEPTIBLE DE REMETTRE EN CAUSE CE DROIT ET L'ASSISTER DANS LA SAUVEGARDE DE CELUI-CI, NOTAMMENT PAR LA COMMUNICATION DE TOUT DOCUMENT OU INFORMATION UTILE A CETTE FIN. POUR LES BESOINS DE LA PRESENTE CLAUSE, LE CLIENT ACCEPTE DE LAISSER ACCES, A TOUT MOMENT, A CONNECT S.A.S OU TOUT TIERS MANDATE PAR CELLE-CI, A TOUT LOCAL AU SEIN DUQUEL LES PRODUITS SONT ENTREPOSES.

7. GARANTIE

CONNECT S.A.S garantit que, lors de la prise de livraison, les produits sont conformes à leurs spécifications dans les limites des stipulations de l'Article "Produits" ci-avant. A défaut de contestation du Client dans un délai de (i) 8 jours suivant la livraison eu égard aux vices apparents, (ii) de 6 mois pour les consommables (batteries) après examen par le service technique, et de 12 mois pour les produits techniques, suivant la livraison eu égard aux vices cachés, CONNECT S.A.S sera réputée avoir pleinement rempli ses obligations au titre de la présente garantie. La garantie sur les produits consommables couvre leur défectuosité et non la baisse des performances (la performance d'une batterie s'amenuise au fil du temps et ou de l'utilisation qui en est faite).

Dans les hypothèses susvisées, la garantie couvre, au choix d'CONNECT S.A.S, soit la réparation du vice, soit le remplacement du produit, soit le remboursement de celui-ci. A cet égard, le bénéfice de la garantie est subordonné (i) au retour franco des produits suivant autorisation de CONNECT S.A.S et (ii) au constat par CONNECT S.A.S de la non conformité invoquée.

SAUF DISPOSITIONS LEGALES IMPERATIVES CONTRAIRES, LA PRESENTE GARANTIE CONSTITUE L'UNIQUE GARANTIE OFFERTE PAR CONNECT S.A.S AU TITRE DES PRODUITS.

8. RETOURS

Tout retour des produits sans l'accord préalable et écrit de CONNECT S.A.S est exclu. Sans préjudice de cette condition, toute acceptation de retours est subordonnée aux conditions suivantes : (i) le Client doit formuler, par écrit, une demande de retour du produit dans les 30 jours ouvrés suivant sa livraison, à l'adresse suivante : CONNECT S.A.S 770 zi de l'argile 06370 MOUANS SARTOUX, (ii) le produit doit être retourné en parfait état et sans avoir été utilisé, dans son emballage d'origine non altéré et comportant, de manière visible, l'accord de retour émanant de CONNECT S.A.S, à l'adresse suivante 770 zi de l'argile 06370 MOUANS SARTOUX, (iii) le produit doit être retourné et assuré pour le retour, aux frais du Client ; (iv) la conformité du produit retourné doit avoir été constatée par CONNECT S.A.S.

Sous les réserves qui précèdent, CONNECT S.A.S émettra un avoir d'un montant équivalent à celui initialement facturé au titre des produits dont le retour aura été accepté (frais d'emballage et de transport exclus), et qui sera porté au crédit du compte du Client.

Le non respect des conditions qui précèdent emportera le rejet pur et simple du retour, étant entendu que CONNECT S.A.S ne saurait, en aucun cas, supporter une quelconque responsabilité eu égard aux risques afférents au produit concerné et ce, quand bien même celui-ci serait en ses locaux.

Aucune procédure de retour ne saurait s'appliquer aux produits invendus.

9. RESPONSABILITE

Sauf dispositions légales impératives contraires :

- la responsabilité de CONNECT S.A.S ne pourra être engagée que sur faute prouvée et exclusive dans la réalisation du dommage ;
- CONNECT S.A.S ne sera en aucun cas tenue responsable à l'égard du Client de tout dommage indirect tels que préjudice ou trouble commercial, perte de clientèle, perte de bénéfice, perte d'image de marque ;
- en toute hypothèse, la responsabilité de CONNECT S.A.S à l'égard du Client ne saurait (i) être recherchée au delà de 6 mois suivant la survenance du fait générateur de celle-ci, et (ii) excéder le montant global H.T. du par le Client à CONNECT S.A.S au titre de la commande ayant généré sa responsabilité.

10. FORCE MAJEURE

CONNECT S.A.S ne saurait être tenue responsable d'un manquement à l'une quelconque de ses obligations en cas de survenance d'un événement de force majeure. A cet égard, la force majeure inclut notamment les événements suivants : les bris de machines et d'outillage, les incidents ou défaillance de transport, l'interruption des sources d'approvisionnement en matières premières et énergétiques, la grève interne ou externe totale ou partielle, lock-out, les inondations, les incendies, les émeutes, l'interdiction ou l'embargo d'importation ou d'exportation, ainsi que tout fait raisonnablement hors du contrôle de CONNECT S.A.S.

11. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Toute passation de commande donne lieu à l'établissement, par CONNECT S.A.S, d'un fichier automatisé conformément aux dispositions de la loi Informatiques et Libertés du 6 janvier 1978. La collecte des informations concernées est indispensable au traitement et à la livraison des commandes, ainsi qu'à la facturation. Le défaut de communication des informations sollicitées fait obstacle à la validation de la commande. Le Client dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification quant aux informations le concernant en adressant une lettre recommandée avec demande d'avis de réception à CONNECT S.A.S.